

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS166

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 33 BIS

A l'alinéa 6, après la dernière occurrence du mot :

« hospitalisation »,

substituer au signe :

« , »,

le signe et les mots :

« . Cette mise sous accord préalable s'effectue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.